

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12

L'an 2024, le 16 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Avoise s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur d'AMÉCOURT Antoine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 09/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2024.

Vote
A la majorité
Pour : 10
Contre : 2
Abstention : 0

Présents : M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : BORDIN Ingrid, DROUIN Valérie, GIGOMAS Jeanine, HEURTEBISE Sandrine, LETESSIER Céline, MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, COPHIGNON Alain, DUCLOS Dominique, MORIN Jean-Louis, ROBIN Thierry

Excusés : MME CHEDET Laurence, M. GOIBEAU Ludovic

Absents :

A été nommé(e) secrétaire : BORDIN Ingrid

2024-095 – Forfait école privée

M. le Maire propose une participation pour l'année scolaire 2024-2025 ; il rappelle les précédentes délibérations du Conseil Municipal décidant le versement d'une participation forfaitaire par élève inscrit à l'école "Notre Dame Saint Joseph" à Parcé-sur-Sarthe de 13 509,13 € en 2023-2024 (1 687,68 € pour un maternel et 676,61 € pour un primaire). La participation versée à l'école privée doit être équivalente à la participation versée à l'école publique. Il y a 12 élèves inscrits pour l'année 2024/2025 dont 7 élèves de maternelle. La participation versée pour un élève de maternelle est de 1 659,50 €, pour un élève en élémentaires de 546,47€ soit un total de 14 348,85 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, du versement de 14 348,85 € pour l'année 2024/2025 (10 pour, 2 contre)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2024

Le Maire
Antoine d'AMÉCOURT

Secrétaire de séance
BORDIN Ingrid

